

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 DECEMBRE 2021

### DÉLIBÉRATION 2021-22

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2021

##### **1/ Contexte**

Le budget primitif a été adopté par délibération n° 2021-02 en date du 16 février 2021 et modifié par un budget supplémentaire adopté par délibération n° 2021-14 en date du 15 juin 2021.

A l'approche de la fin d'exercice budgétaire annuel, cette décision modificative du budget doit permettre de :

- Constater une nouvelle recette de 200 000 € du ministère de la culture
- Constater une nouvelle recette de 20 000 € de la DRAC pour l'école
- Procéder à la suppression de 200 000 € de recettes de la filiale.

##### **1/ Inscription et suppression de recettes pour la cité du design**

*Pour le pôle DIFFUSION :*

200 000 € versés par le ministère de la culture pour soutenir les festivals.  
Cette recette est inscrite en article comptable 74718.

*Pour le pôle ACCOMPAGNEMENT :*

Suppression de 170 000 € versés par la filiale  
Cette recette est inscrite en article comptable 7082.

*Pour le pôle PLATEFORME DE RECHERCHE :*

Suppression de 30 000 € versés par la filiale  
Cette recette est inscrite en article comptable 7082.

##### **2/ Inscription de recettes pour l'école supérieure d'art et design**

20 000 € versés par la DRAC pour développer le pôle numérique et soutenir le projet « digitalisation ».

Cette recette est inscrite en article comptable 74718.

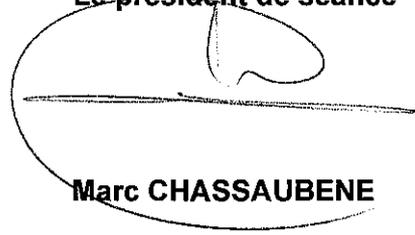


**Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, approuver la décision modificative n° 1 du budget 2021.**

**Mis aux voix, ce dossier est adopté à l'unanimité, 16 voix sur 16.**

**Pour extrait,**

**Le président de séance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'C' followed by a horizontal line, all enclosed within a large, hand-drawn oval.

**Marc CHASSAUBENE**